

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 17 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mme AUBRIL Katie, Mr HEBERT Philippe, Adjoints ;

Mmes CHEDRU Kristell, GALLIENNE Véronique, VEZIER Lorna, DUHO Christelle, GOURIOU Laura ; Mrs CHEVALIER Romain, OULAL Abdelkader, LETERME Christophe, GODEFROY Marc, DURIEZ René, JOIGNANT Benjamin

Absent : Mr LEVACHER Philippe, Adjoint, qui donne pouvoir à Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

TARIFS REPAS DU 8 MAI

Le repas du 8 mai est organisé gratuitement pour les personnes de la commune ayant plus de 67 ans. Des conseillers municipaux et des bénévoles en assurent l'organisation et le service.

Les années passées, le tarif était de 30 € pour les personnes n'ayant pas 67 ans ou extérieures à Pont-Saint-Pierre. Pour les membres de la chorale, le tarif était de 15 euros.

Il est proposé de reconduire ces tarifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de l'an passé pour le repas du 8 mai.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX

105DELIB27042026


